

Compte-rendu du Conseil de la vie sociale du 07 Décembre 2023

Présents :

Représentants des résidents :

- Mr RIGAGNEAU Yvon
- Mr CHARRIER Eugène
- Mme FILIP Colette

Représentants des familles :

- Mme PIFFETEAU GASTON Isabelle
- Mr BRETHOME Joel
- Mme ROIRAND Marie



*Mr RIGAGNEAU - Mr CHARRIER - Mme PIFFETEAU Gaston -
Mme ROIRAND- Mr BRETHOME et Mme FILIP*

Représentants du Conseil d'administration :

- Mme BLAISE Clarisse
- Mr COUTON Christian
- Mme FORTIN Marie-Madeleine

Représentants du personnel :

- Mme BOURON Sylvie/ Mme MORANDEAU Nadine
- Mme MONTASSIER Anne
- Mme CHAUVIN-SIGNORET Barbara

Représentant de la mairie :

- Mme TRAINÉAU Marcelle

Excusés : Mme TRAINÉAU

1/ Présentations des membres du Conseil de la Vie Sociale :

Madame MONTASSIER a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de la Vie Sociale. Certains étaient déjà présents lors du dernier mandat mais sur l'EHPAD. Elle explique les missions des membres du CVS qui sont élus pour une période de 3 ans. Le CVS est composé de 4 collèges à savoir un collège des résidents, un collège des familles, un collège des représentants des salariés et un collège des représentant des membres du Conseil d'administration.

Obligatoire dans les établissements relevant de la loi 2002-2, le conseil de vie sociale a pour mission de donner son avis et d'effectuer des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, son organisation intérieure, la vie quotidienne, les activités, l'animation, l'ensemble des projets de travaux et d'équipement, la nature et le prix des services rendus, l'entretien, la fermeture, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture.

La résidence autonomie entre dans le champ de la loi 2002-2, elle doit donc disposer des outils prévus par cette loi et en outre la mise en place d'un Conseil de Vie Sociale.

2/ Présentation du règlement intérieur de la Vie Sociale :

Madame MONTASSIER présente le règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale qui était en vigueur au sein de l'EHPAD. Il précise les éléments suivants :

- ✓ Les membres élus ou désignés ont un mandat d'une durée de trois ans renouvelable.
- ✓ Il existe quatre collèges :

Les Résidents : **3 titulaires**

Les Familles des Résidents : **3 titulaires**

Le Personnel : **3 titulaires**

Le Conseil d'Administration : **3 titulaires.**

Un représentant de la commune

Madame MONTASSIER fait lecture de ce règlement intérieur et propose d'effectuer les mises à jour correspondantes évoquées en réunion. Le règlement intérieur sera donc mis à jour pour les quatre collèges et 3 réunions seront organisées sur l'année

3/ Désignation du nouveau Président et de la secrétaire :

Madame MONTASSIER propose de désigner un président sachant que celui-ci ne peut être qu'un représentant des résidents ou des familles.

Une nouvelle élection est réalisée :

- ✓ Mme PIFFETEAU Isabelle est la seule personne à se porter candidate, cette dernière est élue Présidente à l'unanimité.
- ✓ Madame NAVARRO Pauline reste la secrétaire du conseil de la Vie Sociale.

4/ Rapport de l'évaluation externe établi par CEPHEE EXPERTISE ET CONSULTING

du 13 au 15 juin :

Madame MONTASSIER précise le contexte, sachant que chaque établissement ou service social ou médico-social (ESSMS) doit faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans par un organisme figurant sur la liste des organismes autorisés à réaliser des évaluations en ESSMS publié sur le site de la Haute Autorité de santé (HAS). Cette évaluation a pour objectif d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies. Le dispositif d'évaluation construit par l'HAS, s'appuie sur un référentiel national commun à tous les ESSMS et centré sur la personne accompagnée.

Il répertorie les exigences à satisfaire par l'ESSMS et les éléments nécessaires à leur évaluation. Les méthodes d'évaluation déployées lors de la visite d'évaluation se traduisent notamment par des entretiens avec les personnes accompagnées, les membres du conseil de la vie sociale, les professionnels et la gouvernance des ESSMS. Au terme de la réalisation de la visite, une cotation est obtenue pour chaque élément d'évaluation du référentiel investigué dans la structure, des axes forts et de progrès seront identifiés.

Pour l'ESSMS évalué Le rapport qui en résulte permettra à la structure d'alimenter son plan d'action qualité et devra être transmis à l'autorité compétente et à l'HAS.

La Résidence Autonomie les Hauts du Ruleau fait partie des premiers établissements des Pays de Loire inscrite sur la liste d'arrêté de l'ARS. Les évaluatrices ont précisé que c'était la première résidence autonomie qu'elles évaluaient.

La résidence autonomie a obtenu la note de **16,45/20**.

Voici les commentaires des évaluatrices cités en conclusion du rapport :

« La Résidence Autonomie « Les Hauts du Ruleau » construite en 2021 est attenante et reliée par 2 couloirs à l'EHPAD Charles Marguerite qui propose de l'hébergement permanent, temporaire, un UPAD et un accueil de jour. Cette diversité de l'offre rend très fluide le parcours de vie de la personne accompagnée. Les personnes accompagnées à la Résidence Autonomie bénéficient de l'animation de l'EHPAD qui enrichit l'offre d'animation de la résidence (animation dansante, cinéma etc.). L'établissement doit améliorer la formalisation des procédures et protocoles même si leur application est effective la plupart du temps. Les traçabilités informatisées sont insuffisantes. La constitution, obligatoire, d'un CVS est prévue en septembre 2023 ce qui permettra de finaliser la mise en place de la Résidence Autonomie. Si les maitresses de maison aspirent à accéder davantage à la formation, elles ne sont pas pour autant isolées dans leurs postes grâce à une communication importante avec la direction et la proximité de l'EHPAD. »

- Il a été convenu qu'un exemplaire du rapport sera mis à disposition à l'accueil de la Résidence Autonomie et un exemplaire dans le bureau de Madame MONTASSIER.

5/ Divers :

- Madame MONTASSIER nous annonce que nous avons obtenu la labellisation du PASA (Pôle Activité Soins Adaptés) pour l'EHPAD avec l'obtention de crédits pérennes alloués par l'ARS. L'ouverture devra se faire avant le **01 Avril 2024**
- Madame MONTASSIER nous annonce également qu'elle a obtenu une habilitation partielle à l'aide sociale pour **4 places à la Résidence Autonomie**.
- Madame MONTASSIER précise qu'il y aura une réunion des Familles à la Résidence Autonomie (date à venir) comme l'an dernier
- Madame MONTASSIER précise qu'il y a 3 commissions menus par an et que globalement la prestation de la restauration donne satisfaction.
- Dates prochaines réunions Conseil de la Vie Sociale pour l'année 2024 :
 - **Mardi 09 Avril 2024 à 10h00**
 - **Mardi 24 Septembre 2024 à 10h00**
 - **Mardi 10 Décembre 2024 à 10h00**

L'ordre du jour sera établi au préalable avec la présidente et la directrice.